

# CTSD du 30 janvier 2018

Présents : DASEN et DASEN Adj, Mme la Secrétaire générale, Responsables 1<sup>er</sup> degré, tous les IEN.

FSU (6), UNSA (3), FO (1), SGEN (2)

## **Déclarations préalables :**

- SGEN-CFDT.
- FSU : lire la déclaration jointe.
- UNSA
- FO

## **Réponses du DASEN :**

Le Directeur Académique ne veut pas répondre aux points abordés dans les déclarations préalables : certains sont d'ordre national et peut-être d'autres trop dérangeants !

Il conteste toutefois la relation entre les bons résultats des élèves vosgiens aux examens et des classes de taille que nous qualifierons de raisonnable, mais que l'administration juge trop favorable puisqu'avec un taux d'encadrement meilleur que la moyenne nationale ! Ces bons résultats seraient liés au corps enseignant, plus expérimenté car, à l'instar du reste de la population vosgienne, vieillissant lui aussi !

En revanche, alors qu'aucune déclaration n'en faisait le reproche, il se défend d'avoir présenté une carte scolaire avec une logique comptable.

## **Carte scolaire 2<sup>nd</sup> degré :**

En préambule, le DASEN annonce le départ pour le rectorat de Mme DAURES, responsable de ce dossier au niveau départemental. D'une manière unanime, les organisations syndicales regrettent ce départ tant le travail fourni par cette personne était professionnel.

Les organisations syndicales s'étonnent qu'alors que la dotation pour le département est de + 36 ETP, cela ne se retrouve pas dans le détail des heures.

L'administration nous informe que les chiffres ne sont donnés pour l'instant qu'à titre indicatif et que les moyens affectés seront bien complètement utilisés in fine.

La FSU avait lors du groupe de travail fait remonter la difficulté dans certains secteurs de scolariser les élèves en ULIS. Le DASEN informe les membres du CTSD qu'il a fait une demande de 3 postes pour le département. Ils seraient implantés au collège de FRAIZE, REMIREMONT, VITTEL.

L'administration reconnaît qu'une quarantaine d'enfants n'ont pas trouvé de place dans les dispositifs alors qu'ils ont une notification MDPH.

### **Carte scolaire 1er degré :**

Le DASEN réexplique le contexte dans lequel se déroule la carte scolaire : baisse démographique – 870 élèves, mais le Ministère et le Rectorat ont reconnu que notre département présente des spécificités de ruralité et sociales qui doivent être prises en compte.

Les organisations syndicales vont veiller à ce que ces préconisations soient respectées.

Le document traitant des mesures de fermetures et ouvertures est étudié. Lors de cet examen, nous avons le sentiment que certaines fermetures, en particulier dans les secteurs ruraux, sont liées à la non coopération des municipalités quant à la demande de réaménagement du paysage scolaire. D'autre part, nous faisons remarquer que les situations dans les secteurs ruraux doivent être étudiées à l'aune des moyens donnés dans les dispositifs en REP et REP+. Les parents d'élèves et les collègues ne peuvent pas voir cela sans un sentiment d'injustice.

Toutes les écoles dont la FSU était porteuse des dossiers, ont été signalées et défendues. Nous sommes restés inflexibles sur notre demande à ce que toutes les fermetures aboutissant à une moyenne par classe supérieure à 24 soient retirées. Nous avons été les seuls à faire des demandes d'ouvertures de classes. Toutes les interventions faites doivent être notées au PV du CTSD.

Au début de la réunion, le DASEN arrivait avec un projet lui laissant 50 postes qu'il souhaitait transformer en poste de remplacement. Comme la FSU l'a dit à plusieurs reprises, la carte scolaire est un moment où l'on doit s'assurer de placer tous les collègues dans de bonnes conditions de travail et non pas de prévoir des moyens de remplacement en prévision de leur futur épuisement.

En fin de CTSD, nous avons réussi à faire réouvrir 25 postes, mais 25 postes de remplacements, c'est encore trop en sachant que le Rectorat demande que 9% des moyens soient consacrés à ces missions. A ce jour, le département est déjà à plus de 10% alors tous les moyens restants doivent être consacrés à l'allègement des classes. Le DASEN doit surtout veiller à ce que tous les moyens affectés au département soient occupés par des enseignants titulaires formés et ne plus avoir à recruter des contractuels. A ce jour, 18 devraient intervenir dans nos écoles. Cela représente 1% des postes.

Pour la FSU, il faut que ces personnes soient accompagnées par les conseillers pédagogiques, mais aussi par des représentants du personnel. Malheureusement, l'administration pour l'instant ne souhaite pas nous donner leur nom et leur affectation.

Le DASEN a procédé au vote de la carte scolaire. La FSU a demandé une suspension de séance afin de consulter les autres représentants du personnel. A l'issue de celle-ci, nous avons réussi, non sans quelques discussions, à obtenir un vote contre unanime.

Comme les textes le prévoient le Directeur Académique se voit dans l'obligation de reconvoquer un CTSD le jeudi 8 février à 10h afin de présenter un nouveau document qui, nous l'espérons, tiendra compte des remarques que nous avons portées.